

FORTUNE EUROPE 2016-2017

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation en pré-liquidation

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FORTUNE EUROPE 2016-2017

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation en pré-liquidation

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif en pré-liquidation FORTUNE EUROPE 2016-2017 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

BILAN

EUR

ACTIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	51 195 394,68	94 930 459,36
INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	27 928 678,73	56 177 448,37
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	7 258 116,69	4 536 044,68
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	16 008 599,26	34 216 966,31
CREANCES	-	-
COMPTES FINANCIERS	2 109 185,40	1 177 993,42
TOTAL DE L'ACTIF	53 304 580,08	96 108 452,78

PASSIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	50 709 972,92	97 654 052,88
PLUS ET MOINS VALUES NETTES ANTERIEURES NON DISTRIBUEES (a)	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
PLUS ET MOINS VALUES NETTES DE L'EXERCICE (a,b,c)	4 169 047,45	157 898,92
RESULTAT DE L'EXERCICE (a,b)	-2 527 040,67	-2 333 373,82
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	52 351 979,70	95 478 577,98
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
DETTES	952 600,38	629 874,80
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	53 304 580,08	96 108 452,78

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EUR

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTE DE RESULTAT

EUR

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	180 459,83	15 602,40
Produits sur instruments financiers de capital investissement	-27 464,76	-52 411,62
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	4 694,37
TOTAL I	152 995,07	-32 114,85
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	18,48	3 789,56
TOTAL II	18,48	3 789,56
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	152 976,59	-35 904,41
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	2 684 937,29	2 298 905,72
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 531 960,70	-2 334 810,13
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 920,03	1 436,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-2 527 040,67	-2 333 373,82

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Le portefeuille est évalué à la clôture de l'exercice selon les règles suivantes :

Valeurs cotées

De façon à déterminer les valeurs liquidatives des parts A et B (cf. article 14.1), le portefeuille est évalué par la Société de Gestion selon les critères suivants :

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du premier cours de bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit, ou que la liquidité des titres est soumise à certaines contraintes ou que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les titres étrangers sont évalués sur la base du premier cours de la Bourse de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de bourse de leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation, pour les autres valeurs ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du premier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les parts de SICAV et de fonds communs de placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Le faible volume d'échange constaté sur certaines valeurs cotées n'a pas permis de retenir le cours de bourse du dernier jour ouvré de l'année 2023.

Pour cette raison, la société de gestion a fait le choix de valoriser ces dernières par l'utilisation du cours moyen d'ouverture sur les trois derniers mois.

Valeurs non cotées

La valorisation des titres non cotés constitue un aspect primordial de la valeur liquidative d'un fonds.

EIFFEL INVESTMENT GROUP valorise les titres non cotés détenus par les fonds qu'elle gère conformément aux principes énoncés dans le guide d'évaluation EVCA-AFIC-BVCA.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour l'acquisition des titres non cotés seront celles généralement admises pour de telles opérations, adaptées en fonction du secteur dans lequel évolue la société considérée. Dans un souci de permanence des méthodes d'évaluation, les mêmes méthodes seront ensuite appliquées lors de la valorisation ultérieure.

Identification des méthodes

Les valeurs non cotées sont évaluées à la Juste Valeur, correspondant au montant pour lequel un actif peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la Juste Valeur de manière fiable, l'Investissement devra être valorisé à la valeur historique qui prévalait lors du précédent reporting, sauf en cas de dépréciation. Dans ce cas, la valeur doit être diminuée de façon à refléter la dépréciation, telle qu'estimée.

Choix de la méthode (les mêmes méthodes doivent être appliquées d'une période à l'autre, sauf lorsqu'un changement de méthode se traduirait par une meilleure estimation de la Juste Valeur) :

- Calibration en fonction du prix d'un investissement récent : la plus adaptée au capital investissement, sauf changements ou événements significatifs, particulièrement adaptée au capital-risque ou capital amorçage, et à moindre titre au capital développement, démarrage ou redressement. La durée pendant laquelle cette méthode est appliquée est soumise au jugement de la société de gestion. Celle-ci devra s'interroger à chaque valorisation des OPC sur la pertinence de la valeur retenue, et la remettre en cause le cas échéant.
- Multiples de résultats : plutôt adaptés aux sociétés établies générant des résultats réguliers et identifiables, pouvant être considérés comme pérennes : au choix PER, VE/EBIT, VE/EBITDA constatés sur des entreprises cotées comparables ou des transactions M&A comparables. La société prise en référence doit être « comparable » : même secteur-taille-croissance-rentabilité structure financière...
- Actif Net : adaptée aux sociétés dont les actifs, plutôt que les résultats, représentent l'essentiel de la valeur
- Actualisation des flux (à toujours utiliser conjointement à d'autres méthodes)
- Références sectorielles (à toujours utiliser conjointement à d'autres méthodes)
- Cours de marché disponibles : les titres cotés sur un marché actif doivent être valorisés au dernier cours disponible sans décote, sauf restriction réglementaire ou contractuelle. Les titres sont cotés sur un marché actif si les cours sont régulièrement et pratiquement accessibles de la part d'une bourse, d'un courtier, d'une association professionnelle, d'une agence de régulation ou d'un service de cours boursiers.

Eléments marquants de l'exercice :

Méthode de comptabilisation des frais de négociation :

La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La méthode retenue est celle du coupon couru.

Méthode de calcul des frais de gestion fixes et variables :

1. Fixes.

Commission de gestion

La Société de Gestion perçoit, à titre de frais de gestion, une rémunération dont le taux annuel est égal à 2,8% TTC, versée trimestriellement, au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. L'assiette de la rémunération est le montant le moins élevé entre le montant des souscriptions et la moyenne entre la dernière valeur connue de l'Actif net du Fonds établie à la fin du semestre précédent et celle de fin de semestre.

Cette commission sera perçue à terme échu, sur la base d'acomptes pour le 1er et le troisième trimestre calendaire, avec les soldes sur la base du montant le moins élevé entre le montant des souscriptions et la moyenne prorata temporis entre la dernière valeur connue de l'Actif net du fonds établie à la fin du semestre précédent et celle de fin de semestre.

Dans l'éventualité où un terme de paiement de la rémunération de la Société de gestion serait payé pour une période inférieure à trois mois, le montant du terme considéré serait calculé prorata temporis. La rémunération est perçue à compter de la date de constitution du Fonds et jusqu'à la fin des opérations de liquidation visées à l'article 27 du Règlement.

Pendant la période de pré-liquidation et de liquidation, le taux annuel de 2,8% TTC s'appliquera à une assiette de calcul des frais de gestion égale à la moyenne prorata temporis entre la dernière valeur connue de l'Actif net du fonds établie à la fin du semestre précédent et celle de fin de semestre. Cette commission sera perçue à terme échu, en quatre fractions, dans le mois suivant la fin de chaque trimestre, sur la base d'acomptes pour le premier et le troisième trimestre calendaire, avec les soldes sur la base de la moyenne prorata temporis entre la dernière valeur connue de l'Actif net de fin du semestre précédent et celle de fin de semestre. En outre, en cas de distribution en cours de semestre, l'assiette de calcul des frais de gestion intégrera le montant de la distribution pour la période allant du début du semestre jusqu'au jour de la distribution.

Frais du dépositaire, Commission de gestion administrative et comptable, Honoraires du Commissaire aux comptes, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information

Le montant total annuel des frais divers énumérés ci-dessous ne pourra excéder 0,65% TTC du montant des souscriptions. Ces frais recouvrent :

- La rémunération du Dépositaire
- La rémunération du Commissaire aux comptes
- Les frais relatifs à la gestion des Porteurs de Parts, aux obligations légales du Fonds, notamment administratives, comptables et de communication avec les Porteurs de Parts. Il s'agit des frais administratifs, de comptabilité, des frais de tenue du registre des Porteurs de Parts, des frais d'impression et d'envoi des rapports et notices prévus par la réglementation en vigueur ou exigés par les autorités compétentes, ainsi que des frais de communication non obligatoire correspondant aux courriers envoyés aux Porteurs de Parts, notamment la lettre d'information trimestrielle aux porteurs et le rapport annuel sur la gestion du Fonds.

Frais liés aux investissements dans les sociétés non cotées :

Les frais de fonctionnement liés aux activités d'investissement (acquisition réalisée ou non réalisée), de gestion, de suivi des participations et de désinvestissement du Fonds seront supporté par le Fonds soit directement, soit en remboursement d'avance à la Société de Gestion.

Il en sera ainsi notamment pour les frais éventuels d'intermédiaires et de courtage, les frais de portage, les frais d'études et d'audits, les frais d'expertise et de conseil juridiques, les frais de contentieux éventuellement engagés pour le compte du Fonds dans le cadre d'acquisitions réussies ou avortées et de cessions réussies ou avortées de titres détenus par le Fonds, les frais d'assurances contractées éventuellement auprès de la société française pour l'assurance du capital risque des petites et moyennes entreprises —BPIFrance Financement- ou d'autres organismes, les primes d'assurance (y compris pour l'assurance responsabilité des mandataires sociaux, des salariés de la société de gestion ou des tiers nommés à des fonctions de gérant, administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance – ou à toute fonction équivalente - des sociétés du portefeuille), les autres frais, impôts et taxes, les commissions de gestion directes et indirectes liées aux investissements dans des parts ou actions d'OPCVM, les impôts sur les opérations de bourse éventuellement dus ainsi que tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion des acquisitions ou cessions sous quelque forme que ce soit et notamment les droits d'enregistrement prévus par l'article 726 du Code général des impôts. En cas d'avances par la Société de Gestion, ces remboursements seront effectués trimestriellement, semestriellement ou annuellement.

Le Fonds ne remboursera pas les frais de contentieux correspondant à un litige où la responsabilité de la société de gestion serait reconnue de manière définitive par une juridiction.

Le montant total annuel des frais d'opérations réalisées et non réalisées énumérés ci-dessus ne pourra excéder 1% TTC de l'actif net. Il est entendu que ne sont pas comprises dans le plafond susvisé les sommes venues en diminution des frais de gestion de la Société de Gestion.

Frais de constitution

Un forfait de frais de constitution sera prélevé au profit de la Société de Gestion dans les 90 jours suivant l'attestation de dépôt des fonds ou chaque date de calcul de Valeur Liquidative, jusqu'à la clôture de la période de souscription du Fonds. Le montant de ce forfait ne peut excéder 0,50% TTC du montant des souscriptions au Fonds, et ce en contrepartie de l'ensemble des frais et charges supportés au titre de la constitution du Fonds (frais liés à la constitution juridique et mercatique, frais de développement commercial et de référencement du Fonds).

2. Variables :

Frais indirects :

Le coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement comprend l'ensemble des frais indirects supportés par le Fonds à l'occasion de l'investissement dans des OPCVM ou des fonds d'investissement. Il se décompose en :

- Des commissions de souscription/rachat, c'est-à-dire au coût lié à l'acquisition ou à la détention d'un OPCVM cible ;
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur.

Ces frais indirects sont rapportés à l'actif net du Fonds, à savoir à la valeur moyenne sur l'exercice de l'actif net du Fonds acheteur calculé aux dates d'établissement de la valeur liquidative.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres parts ou actions d'OPCVM se composent comme suit :

- Les commissions de gestion indirectes sont fixées à : 0,15% de l'actif net maximum (nettes de rétrocessions versées par la société de gestion de l'OPCVM au Fonds).
- Les commissions de souscription indirectes non acquises à l'OPCVM cible sont de : 0% de l'actif net maximum.
- Les commissions de rachat indirectes non acquises à l'OPCVM sont de : 0% de l'actif net maximum.

Politique de distribution : Capitalisation.

Libellé de la devise de comptabilité : Euro.

Parts de copropriété

Les droits des porteurs sont exprimés en parts. Chaque part d'une même catégorie correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds. Chaque porteur de parts dispose d'un droit sur la fraction de l'actif net du Fonds proportionnelle au nombre de parts possédées.

L'acquisition de parts du Fonds entraîne de plein droit l'adhésion au présent Règlement.

Droits des copropriétaires

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du Fonds proportionnel au nombre de parts de chaque catégorie détenue.

La souscription aux parts A du Fonds est ouverte aux personnes physiques ou morales, françaises ou étrangères à l'exception des « US Persons ». La souscription des parts B est réservée, directement ou indirectement, à la Société de Gestion, ses dirigeants et salariés, et autres personnes en charge de conseiller la gestion du Fonds.

Droits respectifs des catégories de parts

Les parts A ont une valeur nominale de 100 Euros. Les parts B ont une valeur nominale de 0,26 Euro.

Les droits respectifs de chaque catégorie de parts se décomposent comme suit, étant entendu que le Fonds doit, dans l'ordre prioritaire suivant :

1. D'abord rembourser aux porteurs de parts A la valeur nominale de ces parts dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet,
2. Puis rembourser aux porteurs de parts B la valeur nominale de ces parts dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet,
3. Puis, attribuer la plus-value du Fonds aux parts A et B dans la proportion de 80 % répartie également entre les parts A et 20 % répartie également entre les parts B.

Ces sommes attribuées seront payables dans les meilleurs délais.

Les titulaires de parts B souscriront en tout au moins 0,25% du montant des souscriptions totales. Ces parts leur donneront droit, dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet, à 20% des plus-values réalisées par le Fonds après remboursement des valeurs nominales des parts A et B. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas leur valeur nominale, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

COMPLEMENTS D'INFORMATION
EUR

1 - Evolution du capital au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capital" du passif du bilan

EVOLUTION DU CAPITAL		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation exercice clos
Apports	+	77 242 024,90	77 242 024,90	-
Capital souscrit	+	77 242 024,90	77 242 024,90	-
Capital non appelé	+	-	-	-
Résultat de la gestion	+/-	15 029 869,67	19 940 155,01	-4 910 285,34
Résultat de l'exercice	+/-	-2 531 960,70	-2 334 810,13	-197 150,57
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-11 408 137,78	-9 073 327,65	-2 334 810,13
Plus-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	37 364 970,64	29 416 048,88	7 948 921,76
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	1 012 773,78	120 237,97	892 535,81
- sur contrats financiers	+	-	-	-
Moins-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-13 037 519,99	-8 367 978,68	-4 669 541,31
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-572 638,88	-572 638,88	-
- sur contrats financiers	-	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	+	-	-	-
Quote-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	-	-	-
Frais de transaction	-	-284,07	-156,53	-127,54
Différences de change	+/-	-	-	-
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	4 131 623,62	10 725 567,14	-6 593 943,52
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	71 043,05	27 212,89	43 830,16
- sur contrats financiers	+/-	-	-	-
Boni de liquidation	+/-	-	-	-
Rachats et répartitions d'actifs	-	-39 535 031,61	-1 318 718,67	-38 216 312,94
Rachats	-	-1 807 346,86	-1 318 718,67	-488 628,19
Distributions de résultats	-	-	-	-
Distributions des plus ou moins values nettes	-	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-37 727 684,75	-	-37 727 684,75
Autres éléments *	+/-	-384 883,26	-384 883,26	-
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE		52 351 979,70	95 478 577,98	-43 126 598,28

* Frais de Constitution

1.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Souscriptions		Rachats en nominal	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts				
Parts - catégorie A	-	-	4 114,000	411 400,00
Parts - catégorie B	-	-	-	-
Commissions acquises à l'OPCVM				
Parts - catégorie A	-	-	-	-
Parts - catégorie B	-	-	-	-

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Valeur liquidative des parts

La valeur liquidative des parts A et B sera déterminée par la Société de Gestion le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La première valeur liquidative sera calculée le 31 décembre 2016. Si la Société de Gestion l'estime nécessaire, elle peut établir de nouvelles valeurs liquidatives en dehors de ces dates. Le cas échéant ces dernières seront mises à disposition de l'ensemble des porteurs.

* Valeur liquidative des parts A

"L'Actif Net" du Fonds est déterminé en déduisant de la valeur de l'actif le passif éventuel. L'Actif Net est attribué en priorité aux parts A.

Si l'Actif Net est inférieur à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, la valeur liquidative de chaque part A est égale à l'Actif Net divisé par le nombre de parts A (et dans ce cas, la valeur liquidative des parts B sera nulle).

Si l'Actif Net est supérieur à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, la valeur liquidative des parts A est égale à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, plus 80% de la plus-value du Fonds, le tout divisé par le nombre de parts A.

La plus value du Fonds est définie comme l'écart positif entre l'Actif Net du Fonds et la valeur nominale de toutes les parts, diminuée des rachats et des sommes déjà distribuées. Le total souscrit net des rachats s'entend bien entendu hors droits d'entrée et hors commission de rachat.

* Valeur liquidative des parts B

Dans la mesure où l'Actif Net excède la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, le montant qui n'est pas attribué aux parts A est divisé également par le nombre de parts B et constitue la valeur liquidative de chaque part B.

Calcul et montant de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts :

	Actif net au 31/12/2023	VL
Catégorie A	49 267 009,27	65,29
Catégorie B	3 084 970,43	4,00

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

3 - Etat des investissements en capital investissement

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
AGRIPOWER FRANCE SA	Action	151 703,13	24 385,82	EUR	-127 317,31
Total AGRIPOWER		151 703,13	24 385,82	-	-127 317,31
ATON GREEN STORAGE SPA	Action	229 066,40	210 431,76	EUR	-18 634,64
Total ATON GREEN STORAGE S		229 066,40	210 431,76	-	-18 634,64
BILENDI	Action	1 913 103,63	2 669 253,60	EUR	756 149,97
Total BILENDI SA		1 913 103,63	2 669 253,60	-	756 149,97
BIO UV GROUP SA	Action	1 742 301,62	1 166 780,90	EUR	-575 520,72
Total BIO GROUP SA		1 742 301,62	1 166 780,90	-	-575 520,72
BIOGATE AG	Action	759 121,27	298 467,40	EUR	-460 653,87
Total BIOGATE AG		759 121,27	298 467,40	-	-460 653,87
BOULE DIAGNOSTICS AB	Action	2 084 376,21	574 646,72	SEK	-1 509 729,49
Total BOULE DIAGNOSTICS AB		2 084 376,21	574 646,72	-	-1 509 729,49
C RAD SHS B	Action	997 749,05	1 399 158,70	SEK	401 409,65
Total C RAD AB		997 749,05	1 399 158,70	-	401 409,65
COHERIS	Action	267 483,32	535 025,70	EUR	267 542,38
Total COHERIS		267 483,32	535 025,70	-	267 542,38
CREME DE LA CREME ACTION C	Action	213 616,97	1 440 858,00	EUR	1 227 241,03
CREME DE LA CREME CAT C	Action	1 064 646,04	1 167 314,40	EUR	102 668,36
Total CREME DE LA CREME		1 278 263,01	2 608 172,40	-	1 329 909,39
DATRON	Action	731 672,68	604 277,48	EUR	-127 395,20
Total DATRON AG		731 672,68	604 277,48	-	-127 395,20
EUROBIO SCIENTIFIC SA SHS	Action	598 577,85	2 412 907,00	EUR	1 814 329,15
Total DIXONHIT		598 577,85	2 412 907,00	-	1 814 329,15
DOXEE S P A	Action	1 868 900,15	1 179 154,21	EUR	-689 745,94
Total DOXEE S P A		1 868 900,15	1 179 154,21	-	-689 745,94
EEDUCATION ALBERT AB	Action	270 581,21	36 441,90	SEK	-234 139,31
Total EEDUCATION ALBERT AB		270 581,21	36 441,90	-	-234 139,31
EKINOPS	Action	443 800,48	503 462,96	EUR	59 662,48
Total EKINOPS SA		443 800,48	503 462,96	-	59 662,48
ENTECH SA	Action	826 904,05	1 104 125,12	EUR	-277 221,07
Total ENTECH SA		826 904,05	1 104 125,12	-	-277 221,07
FOCUS ENTERTAINMENT SA	Action	851 780,19	514 809,12	EUR	-336 971,07
Total FOCUS ENTERTAIN		851 780,19	514 809,12	-	-336 971,07
GERATHERM MEDICAL	Action	614 880,36	269 593,50	EUR	-345 286,86
Total GERATHERM MEDICAL AG		614 880,36	269 593,50	-	-345 286,86
ICONOVO AB	Action	1 308 792,74	348 040,81	SEK	-960 751,93
Total ICONOVO AB		1 308 792,74	348 040,81	-	-960 751,93
INFANT BACTERIAL THERAPEUTICS AB	Action	220 928,89	219 327,69	SEK	-1 601,20
Total INFANT		220 928,89	219 327,69	-	-1 601,20
LLAMA GROUP	Action	613 692,05	73 502,73	EUR	-540 189,32
Total LLAMA GRP		613 692,05	73 502,73	-	-540 189,32
MAPS SPA	Action	1 297 731,03	1 266 312,80	EUR	-31 418,23
Total MAPS SPA		1 297 731,03	1 266 312,80	-	-31 418,23
OMG PLC	Action	964 353,34	1 720 750,95	GBP	756 397,61
Total OMG PLC		964 353,34	1 720 750,95	-	756 397,61
OSMOZIS SAS	Action	297 025,89	338 652,10	EUR	41 626,21
Total OSMOZIS SA		297 025,89	338 652,10	-	41 626,21
PLANETEL SPA	Action	925 418,23	528 701,81	EUR	-396 716,42
Total PLANETEL SPA		925 418,23	528 701,81	-	-396 716,42
PLANITY AO	Action	1 216 896,04	4 649 944,29	EUR	3 433 048,25
Total PLANITY AO		1 216 896,04	4 649 944,29	-	3 433 048,25
QWAMPLIFY SA	Action	1 101 239,51	657 941,76	EUR	-443 297,75
Total QWAMPLIFY SA		1 101 239,51	657 941,76	-	-443 297,75
REDSTONECONNECT PLC	Action	878 068,52	840 330,00	GBP	-37 738,52
Total REDSTONE CONNECT		878 068,52	840 330,00	-	-37 738,52
SEDANA MEDICAL AB	Action	49 758,19	207 652,24	SEK	157 894,05
Total SEDANA MEDICAL AB		49 758,19	207 652,24	-	157 894,05
SENSORION SA	Action	109 865,45	22 838,34	EUR	-87 027,11
Total SENSORION SA		109 865,45	22 838,34	-	-87 027,11
SHS VIVEON AG	Action	502 668,67	119 243,02	EUR	-383 425,65
Total SHS VIVEON AG		502 668,67	119 243,02	-	-383 425,65
SIDETRADE	Action	1 555 765,95	3 953 058,00	EUR	2 397 292,05
Total SIDETRADE ACT		1 555 765,95	3 953 058,00	-	2 397 292,05
SOLUTIANCE AG	Action	496 391,40	217 569,00	EUR	-278 822,40
Total SOLUTIANCE AG		496 391,40	217 569,00	-	-278 822,40
TAGMASTER AB	Action	653 729,39	625 813,63	SEK	-27 915,76
Total TAGMASTER AB		653 729,39	625 813,63	-	-27 915,76
WALLIX GROUP SA	Action	956 102,11	786 167,96	EUR	-169 934,15
Total WALLIX GROUP SA		956 102,11	786 167,96	-	-169 934,15
WEBSOLUTE SPA	Action	634 540,89	529 397,00	EUR	-105 143,89
Total WEBSOLUTE SPA		634 540,89	529 397,00	-	-105 143,89
WOLFTANK ADISA HOLDING AG	Action	1 167 307,35	1 129 029,00	EUR	-38 278,35
Total WOLFTNK ADISA HLDNG		1 167 307,35	1 129 029,00	-	-38 278,35
YOC AG	Action	474 631,55	841 428,00	EUR	366 796,45
Total YOC AG		474 631,55	841 428,00	-	366 796,45
Total		31 055 171,80	35 186 795,42		4 131 623,62

L'inventaire du portefeuille certifié par le dépositaire, ligne à ligne, est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé sur simple demande.

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché			
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à			

5 - Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Nom de la société	Exercice clos 31/12/2023		Exercice clos 31/12/2022		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
AGRIPOWER FRANCE	151 703,13	24 385,82	151 703,13	141 758,40	-	-117 372,58
ASCELIA PHARMA AB	-	-	727 100,55	419 501,82	-727 100,55	-419 501,82
ATON GR STOR RG	229 066,40	210 431,76	472 737,37	431 460,00	-243 670,97	-221 028,24
AUDIOVALLEY 6% 24	-	-	980 000,00	370 392,96	-980 000,00	-370 392,96
BILENDI	1 913 103,63	2 669 253,60	2 312 023,75	4 259 771,00	-398 920,12	-1 590 517,40
BIO UV GROUP SA	1 742 301,62	1 166 780,90	2 004 016,89	2 568 823,92	-261 715,27	-1 402 043,02
BIOCORP PRODUCTION	-	-	1 466 473,54	1 119 935,00	-1 466 473,54	-1 119 935,00
BIOGATE AG	759 121,27	298 467,40	787 896,01	802 614,15	-28 774,74	-504 146,75
BOULE DIAGNOSTICS	-	-	-	-	-	-
BOULE DIAGNOSTICS RG	2 084 376,21	574 646,72	2 500 873,73	969 172,10	-416 497,52	-394 525,38
C RAD SHS B	997 749,05	1 399 158,70	2 287 355,91	2 770 526,38	-1 289 606,86	-1 371 367,68
COHERIS	267 483,32	535 025,70	370 435,87	387 910,95	-102 952,55	147 114,75
CREME D CREME ABSA C	-	-	-	-	-	-
CREME D CREME CAT C	1 064 646,04	1 167 314,40	1 064 646,04	1 017 290,40	-	150 024,00
CREME DE LA CREME AC	213 616,97	1 440 858,00	213 616,97	1 255 678,00	-	185 180,00
DATRON	731 672,68	604 277,48	849 847,56	761 997,20	-118 174,88	-157 719,72
DIURNAL GROUP PLC	-	-	-	-	-	-
DOXEE S P A	1 868 900,15	1 179 154,21	1 903 251,93	3 134 256,48	-34 351,78	-1 955 102,27
EEDUCATION ALBERT AB	270 581,21	36 441,90	270 581,21	112 014,91	-	-75 573,01
EKINOPS	443 800,48	503 462,96	524 560,72	875 974,70	-80 760,24	-372 511,74
ENENSYS TECHNO	-	-	-	-	-	-
ENTECH SA	826 904,05	1 104 125,12	1 143 608,60	1 551 687,64	-316 704,55	-447 562,52
EQS GROUP AG	-	-	1 228 381,70	2 635 594,80	-1 228 381,70	-2 635 594,80
EQUINOPS	-	-	-	-	-	-
EUROBIO SCIENT	598 577,85	2 412 907,00	903 693,97	4 656 513,12	-305 116,12	-2 243 606,12
FOCUS ENTERTAIN	851 780,19	514 809,12	914 760,64	1 798 600,00	-62 980,45	-1 283 790,88
FOCUS HOME	-	-	-	-	-	-
GERATHERM MEDICAL	614 880,36	269 593,50	765 411,08	323 390,10	-150 530,72	-53 796,60
GETECH GROUP PLC	-	-	986 900,12	488 817,20	-986 900,12	-488 817,20
I NEXUS GLOBAL LIMIT	-	-	-	-	-	-
ICONOVO AB	1 308 792,74	348 040,81	1 751 715,11	2 024 173,86	-442 922,37	-1 676 133,05
INFANT BACT TH	-	-	-	-	-	-
INFANT BACT TH - B	220 928,89	219 327,69	490 906,26	259 952,13	-269 977,37	-40 624,44
INSTEM PLC	-	-	1 311 472,38	2 776 986,42	-1 311 472,38	-2 776 986,42
INTERVACC AB	-	-	70 356,21	158 249,13	-70 356,21	-158 249,13
KAROS ABSA 2021	-	-	200 001,00	98 920,74	-200 001,00	-98 920,74
KAROS AO	-	-	664 118,00	26 602,03	-664 118,00	-26 602,03
KAROS OC 1.5% 03/21	-	-	-	-	-	-
LLAMA GRP	613 692,05	73 502,73	-	-	613 692,05	73 502,73
MAPS RG	1 297 731,03	1 266 312,80	1 598 877,00	1 801 742,40	-301 145,97	-535 429,60
OMG PLC	964 353,34	1 720 750,95	1 375 205,83	2 385 086,83	-410 852,49	-664 335,88
OSMOZIS SAS	297 025,89	338 652,10	684 596,44	638 752,28	-387 570,55	-300 100,18
PLANETEL SPA	925 418,23	528 701,81	1 029 840,31	740 583,69	-104 422,08	-211 881,88
PLANITY ABSA 2018	-	-	-	-	-	-
PLANITY AO	1 216 896,04	4 649 944,29	-	-	1 216 896,04	4 649 944,29
PLANITY AP2	-	-	1 216 896,04	1 767 160,55	-1 216 896,04	-1 767 160,55
QUADRA OCA 10/11/22	-	-	-	-	-	-
QWAMP WT ON ALQ 24	-	-	10 015,00	1 674,55	-10 015,00	-1 674,55
QWAMPLIFY SA	1 101 239,51	657 941,76	2 817 615,57	2 044 128,96	-1 716 376,06	-1 386 187,20
REDSTONECONNECT RG	878 068,52	840 330,00	1 417 040,84	750 721,45	-538 972,32	89 608,55
SEDANA MEDICAL AB	49 758,19	207 652,24	76 684,69	253 001,78	-26 926,50	-45 349,54
SENSORION SA	109 865,45	22 838,34	810 887,42	141 071,71	-701 021,97	-118 233,37
SHS VIVEON AG	502 668,67	119 243,02	685 418,40	140 466,60	-182 749,73	-21 223,58
SIDETRADE	1 555 765,95	3 953 058,00	2 403 296,05	5 780 103,00	-847 530,10	-1 827 045,00
SOLUTIONS AG	496 391,40	217 569,00	896 832,36	350 201,04	-400 440,96	-132 632,04
TAGMASTER AB	-	-	-	-	-	-
TAGMASTER RG B	653 729,39	625 813,63	944 495,49	413 986,83	-290 766,10	211 826,80
UNIVERSE GROUP PLC	-	-	-	-	-	-
WALLIX GROUP SA	956 102,11	786 167,96	1 234 493,73	1 306 053,84	-278 391,62	-519 885,88
WEBSOLUTE SPA	634 540,89	529 397,00	755 359,04	807 834,50	-120 818,15	-278 437,50
WOLFTK ADS HLD BR	1 167 307,35	1 129 029,00	1 663 804,48	1 828 687,50	-496 497,13	-699 658,50
YOC AG	474 631,55	841 428,00	893 872,83	1 363 670,00	-419 241,28	-522 242,00
YOC GR 4.4% CV 2022	-	-	-	-	-	-
Total	31 055 174,80	35 186 795,42	49 833 677,77	60 713 493,05	-18 778 505,97	-25 526 697,63

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
ASCELIA PHARMA AB	Action	727 100,55	277 333,21	-	-449 767,34
ATON GR STOR RG	Action	196 732,52	176 200,08	-	-20 532,44
ATON GR STOR RG	Action	46 938,45	48 137,73	1 199,28	-
AUDIOVALLEY 6% 24	Obligation	980 000,00	980 000,00	-	-
BILENDI	Action	398 920,12	520 064,93	121 144,81	-
BIO UV GROUP SA	Action	133 364,05	123 347,52	-	-10 016,53
BIO UV GROUP SA	Action	128 351,22	145 720,24	17 369,02	-
BIOCORP PRODUCTION	Action	74 717,23	66 434,24	-	-8 282,99
BIOCORP PRODUCTION	Action	1 391 756,31	1 730 260,00	338 503,69	-
BIOGATE AG	Action	28 774,74	16 124,52	-	-12 650,22
BOULE DIAGNOSTICS RG	Action	416 497,52	106 450,70	-	-310 046,82
C RAD SHS B	Action	1 289 606,86	1 211 738,90	81 186,11	-159 054,07
COHERIS	Action	102 952,55	182 059,99	79 107,44	-
DATRON	Action	118 174,88	113 569,70	-	-4 605,18
DOXEE S P A	Action	31 370,12	20 119,77	-	-11 250,35
DOXEE S P A	Action	2 981,66	3 985,01	1 003,35	-
EKINOPS	Action	80 760,24	142 262,45	61 502,21	-
ENTECH SA	Action	316 704,55	372 608,27	55 903,72	-
EQS GROUP AG	Action	1 228 381,70	3 410 898,66	2 182 516,96	-
EUROBIO SCIENT	Action	305 116,12	1 159 510,63	854 394,51	-
FOCUS ENTERTAIN	Action	62 980,45	128 392,95	65 412,50	-
GERATHERM MEDICAL	Action	150 530,72	80 817,21	-	-69 713,51
GETECH GROUP PLC	Action	986 900,12	299 452,96	9 970,06	-697 417,22
ICONOVO AB	Action	442 922,37	193 194,39	3 679,29	-253 407,27
INFANT BACT TH - B	Action	269 977,37	238 288,19	9 194,21	-40 883,39
INSTEM PLC	Action	1 311 472,38	3 280 461,52	1 968 989,14	-
INTERVACC AB	Action	70 356,21	48 065,80	-	-22 290,41
KAROS ABSA 2021	Action	200 001,00	200 001,00	-	-
KAROS AO	Action	664 118,00	912 229,50	248 111,50	-
LLAMA GRP	Action	366 307,95	55 388,74	-	-310 919,21
MAPS RG	Action	179 482,89	162 563,55	-	-16 919,34
MAPS RG	Action	121 663,08	132 607,15	10 944,07	-
OMG PLC	Action	410 852,49	679 705,84	268 853,37	-0,02
OSMOZIS SAS	Action	387 570,55	416 968,06	29 397,51	-
OSMOZIS SAS RGT 23	Action	-	357,50	-	-
PLANETEL SPA	Action	104 422,08	70 731,24	-	-33 690,84
QWAMPLIFY SA	Action	1 716 376,06	817 488,55	-	-898 887,51
QWAMP WT ON ALQ 24	Warrant	10 015,00	-	-	-10 015,00
REDSTONECONNECT RG	Action	538 972,32	297 767,94	1 126,42	-242 330,80
SEDANA MEDICAL AB	Action	26 926,50	100 086,60	77 184,34	-4 024,24
SENSORION SA	Action	701 021,97	120 846,89	-	-580 175,08
SHS VIVEON AG	Action	182 749,73	45 907,92	-	-136 841,81
SIDETRADE	Action	847 530,10	1 995 901,25	1 148 371,15	-
SOLUTIONS AG	Action	400 440,96	166 708,89	-	-233 732,07
TAGMASTER RG B	Action	290 766,10	203 783,66	-	-86 982,44
WALLIX GROUP SA	Action	201 237,84	187 590,77	-	-13 647,07
WALLIX GROUP SA	Action	77 153,78	79 005,71	1 851,93	-
WEBSOLUTE SPA	Action	111 977,81	80 519,67	-	-31 458,14
WEBSOLUTE SPA	Action	8 840,34	10 505,72	1 665,38	-
WOLFTK ADS HLD BR	Action	496 497,13	595 640,31	99 143,18	-
YOC AG	Action	419 241,28	630 080,39	210 839,11	-
Total		19 758 505,97	23 037 528,92	7 948 921,76	-4 669 541,31

Cet état ne prend pas en compte les indemnités d'assurance perçues, les quote-parts de plus-values restituées à l'assureur dans le cadre de garanties reçues aux termes d'un contrat d'assurance, et les sommes versées au titre de la mise en jeu des garanties de passif.

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers
(hors instruments financiers de capital investissement)

Libellés	Quantité	Valeur actuelle	Devise cotation	%AN
Dépôts		-		
Contrats financiers		-		
à l'actif du bilan				
au passif du bilan				
Autres instruments financiers		16 008 599,26		
BFT MONETARY CT ISR-BFT MONETAIRE CT ISR C ACT -C-4 DECIMALS	294	4 021 655,40	EUR	7,68
BNP PARIBAS SUSTAINA-BNP PARIBAS EURIBOR PRIME P	170	4 043 006,30	EUR	7,72
CREDIT MUTUEL ASSET-UNION +	20	3 901 852,00	EUR	7,45
SLF ASSET MANAG-SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	158	4 042 085,56	EUR	7,72
Total de l'inventaire :		16 008 599,26		

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement
(indexation, revision de prix, dilution...)

Description des engagements donnés et reçus : *Néant*
Donnés :
Reçus :
Clauses particulières affectant les instruments financiers de capital investissement : *Néant*
Informations complémentaires relatives à chaque investissement : *Néant*

9 - Créances et Dettes : ventilation par nature

	Total au Bilan
Créances	-
Aucun	-
Dettes	952 600,38
PrComGestFin	813 583,46
PrComGestAdm	9 512,81
PrComGestDep	118 375,11
PrHonoCAC	5 292,00
PrFraisImpDocu	5 837,00

10 - Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) : 3,69% sur la moyenne des actifs de l'exercice de l'année .
La commission de gestion annuelle est de 2.80 %.

Commission de surperformance (frais variables) : *Néant*

Rétrocessions des frais de gestion au titre des encours de l'exercice et perçues au cours de l'exercice :

. Montant des frais rattachés à l'OPCVM :	TOTAL	0,00
. Ventilation par OPCVM "cible" :		-

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement : *Néant*

Lignes d'investissement	Acquisitions		Frais d'audit
	réalisées	non réalisées	
Projet Boston		x	3 920,40
Total - Frais d'audit	-	3 920,40	3 920,40

Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM)

"Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fond mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par le souscripteur.
Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales."

CATEGORIE AGREGEE de frais, telle que mentionnée à l'article D.214-80 du CMF	DROITS d'entrée et de sortie	FRAIS récurrents de gestion et de fonctionnement	FRAIS de constitution	FRAIS de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	FRAIS de gestion indirects	TOTAL des taux de frais gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeur maximaux sur la durée de vie du fonds ou de la société, tels que présentés dans le document d'information	0,59%	3,45%	0,07%	0,30%	0,15%	4,56%
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	2016	1,22%	0,73%	0,22%	0,00%	2,32%
	2017	1,36%	2,59%	0,26%	0,03%	4,39%
	2018	0,00%	2,88%	0,00%	0,00%	3,03%
	2019	0,00%	2,76%	0,00%	0,00%	2,91%
	2020	0,00%	2,89%	0,00%	0,00%	3,04%
	2021	0,00%	2,94%	0,00%	0,00%	3,09%
	2022	0,00%	2,91%	0,00%	0,00%	3,06%
	2023	0,00%	3,39%	0,00%	0,01%	3,55%
TFAM constaté sur la période écoulée	0,32%	2,64%	0,06%	0,00%	0,15%	3,17%

11 - Autres frais

Frais de constitution sur l'exercice : *Néant*

12 - Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire : *Néant*

- titres reçus en pension (livrée)
- autres opérations temporaires

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : *Néant*

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : *Néant*

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine : *Néant*

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et *Néant*

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EUR

ACOMPTES SUR RESULTAT ET SUR PLUS ET MOINS VALUES NETTES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes	-	-	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
· Report à nouveau	-	-
· Report des plus et moins values nettes	-	-
· Résultat	-2 527 040,67	-2 333 373,82
· Plus et moins values nettes de l'exercice	4 169 047,45	157 898,92
TOTAL	1 642 006,78	-2 175 474,90
AFFECTATION DU RESULTAT		
· Distribution	-	-
· Report à nouveau de l'exercice	-	-
· Capitalisation	-2 527 040,67	-2 333 373,82
TOTAL	-2 527 040,67	-2 333 373,82
AFFECTATION DES PLUS OU MOINS VALUES NETTES		
· Distribution	-	-
· Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
· Capitalisation	4 169 047,45	157 898,92
TOTAL	4 169 047,45	157 898,92
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts A	-	-
Distribution unitaire de résultat	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Nombre de parts B	-	-
Distribution unitaire	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du resultat	-	-

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

EUR

RESULTATS ET CARACTERISTIQUES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
Actif net	52 351 979,70	95 478 577,98	126 110 861,20	96 507 209,36	76 754 612,29
Parts - A					
Engagement de souscription	75 455 369,48	75 866 769,48	76 048 053,60	76 373 753,60	76 774 753,60
Montant libéré	75 455 369,48	75 866 769,48	76 048 053,60	76 373 753,60	76 774 753,60
Répartitions d'actifs	37 727 684,75	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	754 553,70	758 667,695	760 480,536	763 737,536	767 747,536
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	65,29	120,46	152,45	120,87	99,97
Parts - B					
Engagement de souscription	200 139,29	200 139,29	200 139,29	200 139,29	200 139,29
Montant libéré	200 139,29	200 139,29	200 139,29	200 139,29	200 139,29
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	769 766,54	769 766,536	769 766,536	769 766,536	769 766,536
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	4,00	5,30	13,21	5,43	-